

## ARRETE DU MAIRE N°110/2018 AUTORISANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DU CHATAIGNIER

**Le Maire de LIXING-LES-ROUHLING,**

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes ;

Vu la demande de Mme la Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de LIXING-LES-ROUHLING d'occuper la Rue du Châtaignier et la Place des Fêtes le dimanche 8 avril 2018 de 5 heures à 20 heures, à l'occasion de l'organisation d'un vide-grenier ;

Considérant que des accidents et des encombrements pourraient se produire dans la Rue du Châtaignier si la circulation n'y était pas interrompue pendant cette manifestation ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules autre que celle nécessaire au service est interdite dans la Rue du Châtaignier jusqu'à la Rue des Jardins, le dimanche 8 avril 2018 de 5 heures jusqu'à 20 heures.

**ARTICLE 2 :** Cette interdiction sera matérialisée par des panneaux de signalisation.

**ARTICLE 3 :** Les infractions au présent arrêté seront réprimées conformément à la loi.

**ARTICLE 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme la Présidente de l'Association des Parents d'Elèves.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

-M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SARREGUEMINES ;

-La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels.

Fait à LIXING-LES-ROUHLING, le 6 avril 2018

Le Maire,